

## MOTION GENERALE ISSUE DU CONGRES DE 2003

L'Union Syndicale de la Psychiatrie réunie en congrès national à Lille les 14, 15 et 16 mars 2003 a défini sa position sur les points suivants :

### 1- Statuts hospitaliers publics des médecins

L'USP se prononce pour un seul statut, de Praticien Hospitalier, avec intégration des primes (exercice public exclusif, multi-établissement...) dans le salaire, celui-ci étant alors proportionnel au temps de travail hebdomadaire dans le service public : à travail égal, salaire égal !

### 2- Organisation des soins

L'organisation du travail et de l'ensemble des soins dispensés sur le secteur psychiatrique est un outil du traitement institutionnel et relève de la compétence des médecins, des conseils de service et des conseils techniques de secteur.

### 3- Formation initiale des psychiatres

L'ensemble des psychiatres doit se réappropriier la formation initiale des futurs collègues. Le contenu de cet enseignement, théorique et pratique, doit être élaboré par l'ensemble de la profession, sans que l'université en ait l'exclusivité.

### 4- P. M. S. I.

Finissons-en avec la mascarade de cette pseudo-expérimentation.

L'USP reste absolument opposée à cette forme hautement pernicieuse d'allocation des ressources. Nous appelons l'ensemble des collègues à ne pas participer à cette mise en place.

### 5- Négociations conventionnelles

Solidaires, mais différents !

L'USP exprime sa déception devant ce qu'elle ne peut appréhender que comme un échec des négociations conventionnelles et devant le peu de considération manifestée à cette occasion pour le " métier de psychiatre ". L'USP renouvelle expressément sa demande d'ouverture de véritables négociations tarifaires, avec effet immédiat, pour la revalorisation du CPsy (qui n'a pas varié depuis 8 ans).

L'USP s'oppose à la réouverture du secteur II et, plus encore, à l'émergence d'un " espace tarifaire libre ", qui ouvrirait la porte à de dangereuses perspectives : psychiatrie à deux vitesses (en partie inaccessible pour les populations défavorisées), inféodation aux assurances privées et aux mutuelles, favorisant ainsi les thèses néo-libérales du démantèlement de la protection sociale.

L'USP exige une revalorisation immédiate d'un Cpsy unique, qui ne saurait être inférieur à 40 euros, agrémenté de coefficients multiplicateurs prenant en compte la nature des actes (consultations inaugurales, familiales...), en conservant la pratique du D. E. " avec tact et mesure ".

### 6- Altermondialisation

L'USP rappelle son adhésion à l'association ATTAC, participera au forum anti-G8 en juin 2003 et au Forum Social Européen en novembre 2003, mandate le bureau national pour déterminer la forme de cette participation et appelle à se mobiliser sur le mot d'ordre lancé par ATTAC " Le G8 est illégitime ! "